

Après l'instauration d'un jour de carence, après le vol des congés (passage aux 1607 heures), après le vote de la loi honteuse sur la retraite à 64 ans, en passant par les mesures contre la Sécu, les soins de moins en moins remboursés... le gouvernement décide de punir les agent-es malades !

A partir du 1^{er} mars, les agent-es malades subiront une baisse de 10% du taux de remplacement de la rémunération pendant les arrêts maladies.

**fédération
des services
publics**

la
cgt

Pratiquement, pour un-e agent-e de catégorie C, 30 jours d'arrêts pourraient coûter entre 150 et 200 euros.

Un rédacteur avec un traitement brut en début de carrière de 1845 euros, dans le cadre d'un arrêt d'un mois, sera volé de 52 euros pour un jour de carence et de 105 euros pour l'ensemble des jours suivants, soit 157 euros nets.

Et pour un-e agent-e, dont le traitement brut est de 2500 euros, qui serait arrêté-e 3 mois (une fracture par exemple), la ponction représente 250 euros par mois, soit un manque à gagner total de 750 euros, plus le jour de carence.

Cette mesure concerne également les contractuel-les.

Cette mesure d'injustice sociale devrait rapporter à l'État plus de 900 millions d'euros. De quoi contribuer à poursuivre le financement par l'argent public des grandes entreprises, notamment du CAC 40, car on ne voit toujours pas à quoi servent ces « économies » sur le plan social.

Philippe Laurent, président du Conseil Supérieur de la Fonction publique territoriale, vient de déclarer que les maires devraient pouvoir continuer à indemniser les arrêts maladie à 100 % les trois premiers mois. Il précise que, pour les employeurs territo-

riaux, « ce ne serait pas une dépense supplémentaire puisque les collectivités payaient jusqu'à présent les agents à 100 % pendant leurs arrêts de travail (pour les trois premiers mois). Ce serait en fait une économie en moins. Il m'a semblé que le ministre Laurent Marcangeli était d'ailleurs d'accord avec nous, considérant que les collectivités doivent avoir la liberté de choisir de rémunérer leurs agents malades au-delà de 90 % ». »

Finalement, ce devait être un faux-semblant puisque le Décret impose l'alignement sur

la Fonction publique de l'État et fait fi de la libre administration ! Mais soyons clairs. Si des collectivités décident de continuer à rémunérer leurs agent-es en maladie au-delà de 90 %, certaines le feront, d'autres pas ! **Il n'y a pas d'autre solution que d'annuler cette mesure honteuse !**

On se demande si la mesure contre les agent-es malades ne vise pas à nous dissuader de voir un médecin lorsque ça ne va pas ! Il faut dire que des médecins, il y en a de moins en moins. La médecine du travail ou de prévention est en perdition

dans nos collectivités. La pénurie de médecins agréés dans certaines spécialités devient critique. Les délais de traitement des dossiers auprès des Conseils médicaux sont de plus en plus longs et engendrent des situations difficiles pour les agent-es.

Les dossiers d'imputabilité à l'employeur des accidents de service sont en chute libre, alors que rien — et de très loin — ne prouve qu'il y en a moins.

Rajoutons à cela les difficultés croissantes pour les agent-es en demi-traitement d'une prise en charge de leurs dossiers par les assurances dans le cadre de leur contrat de prévention. Il faudrait également parler des recours de plus en plus fréquents aux mises en retraite ou en disponibilité d'office pour invalidité, qui deviennent en réalité des moyens de licencier en masse les fonctionnaires territoriaux-ales.

Dans le même temps, de grands débats se mènent pour diminuer les droits à la retraite au-delà de ce qui est contenu dans la honteuse loi Macron-Borne sur le départ à 64 ans. Darmanin parle de « rem- placer une partie de la retraite par répartition par de la capitalisation ». Ils veulent détruire l'ensemble de nos conquies sociaux : la Sécurité sociale, le droit à la retraite, le droit d'être pris-e en charge et soigné-e.

En 2023, nous étions des millions à exiger le retour à la retraite à 60 ans, à exiger le 100 % Sécu. Le mou-

vement était soutenu par plus de 70 % de la population. On voudrait nous faire croire que l'économie ne pourrait pas supporter de telles mesures sociales alors que l'écono- mie supporte bien les centaines de milliards d'euros offerts aux patrons depuis des dizaines d'années par le biais des exonérations de cotisa- tions ! L'économie supporte bien les centaines de milliards consacrés à l'industrie d'armement et à l'alimen- tation des guerres...

L'économie, c'est de la politique et de cette politique-là nous n'en voulons pas !

- **Pour l'abrogation de la réforme des retraites** Macron-Borne et le retour à la retraite à 60 ans (avec des départs anticipés pour les catégories pénibles et insalubres) ;
- **Pour le retour à la Sécurité sociale à 100 %** fondée sur le salaire socialisé et les cotisations ;
- **Pour la suppression de toutes les mesures qui entravent l'accès aux soins, le droit de soigner ;**
- **Pour l'abrogation de la loi dite de transformation de la fonction publique**, qui n'est rien d'autre qu'une vaste machine à précariser les agent-es et préparer le terrain des privatisations.



fédération
des services
publics

la
cgt

**La fédération CGT
des Services publics propose**

**aux fonctionnaires, aux contractuel-les, à tou-tes
les agent-es des collectivités, des Offices de l'habitat,
des entreprises de l'eau,**

**de se réunir pour discuter de ces
questions pour établir leur état des
lieux, pour se mobiliser.**



Je me syndique à la CGT

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Courriel : @



**FLASHER LE
CODE POUR
SE SYNDIQUER**

cgtservicespublics.fr

À remettre à un-e syndiqué-e CGT.